

Compte-rendu du Comité Syndical du SIVOS Bassin d'Ecoles Val-de-Dagne / Montlaur du 21 Novembre 2017

Présents : Mmes et MM Antonin ANDRIEU (Montlaur), André PECH (Arquettes-en-Val), Jean-Paul BERNEDE (Caunettes-en-Val), Jean-Louis AGUILHON (Fajac-en-Val), Claudine FRABOULET (Montlaur), Claude LACUBE (Pradelles-en-Val), Xavier BEDOS (Rieux-en-Val), Lydie CAVAYE (Servies-en-Val), Fabienne RANZA (Taurize), Marie ANDREU (Villar-en-Val), Michel ARIE (Villemur-en-Val)

Absents excusés : M. Fernand DELGADO (Labastide-en-Val)

Secrétaire de séance : Mme Claudine FRABOULET

I – Personnel

Il est proposé de renouveler le contrat de l'accompagnatrice de bus actuellement en poste jusqu'au 22 Décembre 2017 à raison de 8h / semaine en période scolaire du 8 Janvier au 6 Juillet 2018 pour le trajet Labastide/Fajac/Taurize/Serviès.

Cette question est adoptée à l'unanimité

Il est rappelé que la demande de contrat CAE/CUI sollicitée auprès de Pôle Emploi pour un agent chargé du ménage dans les écoles et de l'accompagnement de bus scolaire n'ayant pas été satisfaite, 2 agents occupent ce poste depuis Octobre, le premier pour l'accompagnement de bus à raison de 8h/semaine en période scolaire et l'autre pour le ménage dans les écoles à raison de 10h/semaine en période scolaire et 2.5h/semaine en période de vacances scolaires. Ce dernier remplacement étant impératif étant donné les heures supplémentaires très importantes effectuées par les ATSEM depuis l'arrêt maladie du contrat aidé.

Cette question est adoptée à l'unanimité

Monsieur ANDRIEU rappelle à ses collègues que pendant plusieurs mois, un agent communal a accompagné les enfants dans le bus pendant les heures de travail décomptés à la Mairie de Montlaur et qu'un véhicule municipal a également été mis à la disposition du personnel pour se rendre à Serviès pour effectuer l'accompagnement dans le bus scolaire.

II – Régie des recettes

Il est précisé que suite à la possibilité offerte d'un paiement par titre de recettes ainsi que la mise en place du service de paiement en ligne par internet pour les règlements de la cantine, l'achat de tickets de cantine par les parents a fortement diminué. Cette baisse de numéraires en régie en chèques et espèces permet dorénavant au régisseur de ne plus être assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur. Une délibération devra donc être prise dans ce sens.

Cette question est adoptée à l'unanimité

III – Groupement d’achat électricité

Le SYADEN groupé s’est engagé depuis 2014 en faveur de l’achat groupé d’énergies avec l’ensemble des collectivités et a élargi aux syndicats intercommunaux la possibilité d’adhérer à l’accord cadre et marché subséquent pour la fourniture d’achat d’électricité « fortes puissances ».

Le SIVOS détenant un compteur de 36 KVA de puissance pour la cantine scolaire et l’école maternelle, il est proposé d’adhérer au groupement d’achat départemental d’électricité 2018-2019 qui devrait permettre l’accès à de la fourniture d’électricité à des prix compétitifs ainsi qu’à un niveau de service de qualité.

Cette question est adoptée à l’unanimité

IV – Migration plateforme de dématérialisation

Le SIVOS utilise actuellement la plateforme IXBus pour les échanges dématérialisés ACTES et/ou Hélios.

Afin d’être en conformité avec les dernières évolutions réglementaires du protocole ACTES, les équipes de JVS MAIRISTEM vont devoir procéder à une mise à jour de cette plateforme.

Un avenant au contrat initial doit donc être conclu à compter du 1^{er} Décembre 2017 afin de modifier l’opérateur de transmission, le dispositif iXChange se substituant au dispositif IxBus. La redevance reste inchangée.

Cette question est adoptée à l’unanimité

V - Questions diverses

- A l’issue d’une première phase 2013-2017 liée à un projet FEDER, l’ENT académique relatif au développement des usages du numérique à l’école a été redéfini pour la période 2017-2021. Le niveau de participation financière des communes est fixé désormais à 50 € par école et par an. Une nouvelle convention de partenariat est proposée pour l’année 2017-2021 en remplacement de la précédente.

Cette question est adoptée à l’unanimité

- Monsieur ANDRIEU fait part d’une demande de participation financière de 2.800 € émanant de la Mairie de St-Laurent de la Cabrerisse relative à la présence dans leur école de 2 enfants domiciliés à Montlaur. Celle-ci a bien entendu fait l’objet d’un refus dans la mesure où la Commune à travers le SIVOS est en capacité d’accueillir tous les enfants du Val de Dagne.

- Monsieur BEDOS s’interroge sur la participation financière de sa commune au fonctionnement des écoles du SIVOS pour des enfants placés en famille d’accueil. Les enfants concernés étant répertoriés dans sa commune, la participation financière lui sera imputée.

- Monsieur ANDRIEU fait part d’un problème rencontré avec un agent en contrat aidé jusqu’au 31 Août 2017 ayant fait l’objet d’un congé maladie durant plusieurs mois., Comme

cela était appliqué depuis plusieurs années, le SIVOS a versé le salaire et établi une subrogation auprès de la CPAM qui a reversé durant 3 mois les indemnités journalières au SIVOS puis les a versées directement à l'agent. L'agent a donc fait l'objet d'un courrier réclamant les indemnités versées à tort ainsi que l'établissement d'un titre de recettes du Trésor Public. Il est proposé dorénavant de ne plus payer les salaires des agents en congés maladie et que les indemnités journalières émanant de la CPAM leur soient versées directement.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

- Madame ANDREU fait part à ses collègues qu'une nouvelle carte relative à la réforme des zones de revitalisation des zones rurales va être réexaminée au Ministère. Apparemment, le Val de Dagne ne ferait plus partie des zones défavorisées.

Monsieur PECH propose de transmettre à ses collègues la lettre des Maires ruraux de France.

La séance est levée à 19 h 00

Le Président



Le Secrétaire

